



Tests antigéniques... Après le 15 octobre ?

Les tests antigéniques devraient continuer à être remboursés pour les personnes vaccinées, pour les mineurs ou sur présentation d'une prescription médicale.

Par contre, à compter de cette date, ils ne seront plus pris en charge pour les personnes non vaccinées en quête d'un passe-sanitaire.

Attention : ledit pass-sanitaire est désormais obligatoire pour les 12-17 ans.

**Vaccination
anticovid
et →
vaccination
antigrippale**

La vaccination antigrippale débutera le 26 octobre avec une période d'un mois réservée aux personnes à risque, soit jusqu'au 23 novembre.

À compter de cette date, la vaccination antigrippale sera ouverte à tous les adultes.

Le protocole actuel préconiserait 15 jours de délai entre 2 vaccinations (toutes vaccinations confondues).

La HAS va très prochainement se prononcer quant à ce délai, d'autant plus qu'elle a déjà validé une injection simultanée des vaccins anticovid et antigrippe, à raison d'une injection dans chaque bras.

PDA pour les vaccins covid à destination des médecins

Une rémunération se profile pour la préparation des doses unitaires de vaccins à destination des professionnels de santé, ce qui nécessitera une coordination évidente entre les différents acteurs.

Cette rémunération devrait se situer autour de 14 euros par flacon Pfizer.



Départs à l'étranger : bientôt une nouvelle procédure

Dans le cadre de l'harmonisation régionale Occitanie, la procédure pour départ à l'étranger mise en place dans la Haute Garonne va être modifiée pour se rapprocher de celle mise en place dans l'Hérault.

La période de prise en charge devrait être ramenée à 3 mois ; au-delà de ce délai, elle nécessitera l'aval du service médical.

Si dans un premier temps ce fonctionnement n'a été annoncé qu'en Haute-Garonne, nous ferons tout pour que cette volonté d'harmonisation des CPAM soit mise en œuvre sur tous les départements de la grande région et tout au moins en Midi-Pyrénées.

Nous vous tiendrons informés des nouveaux documents nécessaires à cette procédure, dès qu'ils seront disponibles sur Ameli-pro.



SOS Pharmaciens exténués



De nombreux confrères nous ont fait part de leur grande fatigue morale et physique, liée aux difficultés rencontrées dans la gestion de leur entreprise au fil des longs mois de cette pandémie.

Sensibles aux difficultés rencontrées par la profession depuis le début de la crise sanitaire, les présidents de la région Midi-Pyrénées ont alerté les acteurs professionnels et institutionnels en leur adressant un courrier en début de semaine dernière.

Certains députés et sénateurs se sont immédiatement emparés du sujet et ont relayé nos inquiétudes en saisissant notre ministre du tutelle.

Retrouvez notre courrier sur le site www.federationmidipyrenees.fr